

Lettre aux députés et autres URGENT - STOP LINKY – URGENT

La qualité est un mot qui devrait résonner dans l'oreille de chaque français : la qualité et l'excellence.

Un produit estampillé "made in France" devrait être, doit être et doit redevenir un produit de qualité, de confiance et de référence.

Les français aiment les produits de qualité et ils ont le droit de l'exiger.

Bonjour Messieurs et Mesdames les Présidents de groupe, députés et non inscrits,

La France, coeur de l'Europe, enviée et admirée par un grand nombre de pays, n'a pas le droit de se contenter de la médiocrité si elle veut toujours servir d'exemple.

Le compteur Linky dans sa version CPL/GPRS mobile, c'est 35 millions d'habitations saines qui vont devenir nocives et radiatives.

Soulevée par les lanceurs d'alerte et par les principales Associations Priartem, Robin des Toits et Next-up organisation, relayée par environ 800 collectifs anti-Linky répartis dans toute la France, la fronde anti-Linky prend de l'ampleur chaque jour.

Ce sont déjà 432 communes recensées à ce jour qui refusent ce compteur communicant nocif, radiatif, CPL/GPRS mobile <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Messieurs et Mesdames les Présidents de groupe, députés et non inscrits,

Avec le compteur Linky, nous nous trouvons devant une situation incompréhensible et invraisemblable :

- EDF produit et fournit une énergie électrique dite "propre" de fréquence 50 Hz.

et pour un coût estimé entre 5 à 8 milliards

- Enédis avec le Linky, par ajout d'un CPL en KHz, le distribue en énergie électrique dite "sale"

Une dépense de 5 à 8 milliards pour distribuer et vendre un produit nocif/radiatif au même prix qu'un produit de bonne qualité : non seulement c'est incompréhensible et inacceptable, c'est une véritable ineptie.

"Enédis s'apprête à engloutir 5 à 8 milliards dans une opération d'une utilité plus que douteuse, aux incidences mal connues. De son côté, EDF doit affecter des sommes assez importantes à la prolongation de la vie de ses centrales nucléaires actuelles. Elle n'a pas le premier sou de cet investissement d'une évidente nécessité. Ne serait-il pas sage de lui transférer les milliards d'Enédis ? Trois pays européens (Belgique, Tchéquie, Lituanie) ont renoncé à créer un réseau de compteurs "intelligents". L'Allemagne prévoit de limiter le sien à 15% environ des usagers." (Le Monde).

Nos compteurs électromécaniques fonctionnent parfaitement bien et de plus ils ont une durée de vie de 60 ans.

"Notre pays, où tant de besoins se manifestent, ne peut se permettre de consacrer des milliards à une opération sans bénéfice financier ni écologique" (Le Monde).

Ou, du moins, qu'Enédis fasse l'effort en preuve d'innovation par l'excellence. Enédis doit corriger son erreur, Enédis est capable de proposer un compteur communicant "propre", relié

filaire ADSL/fibre optique, ne délivrant que du 50 Hz, sans ajout de CPL, Enédis a les moyens financiers de modifier ses chaînes de montage, parce que, si dans nos habitations nous pouvons couper le portable, le wi-fi...le rayonnement du CPL généré par le Linky dans la distribution électrique, lui, sera permanent.

Messieurs et Mesdames les Présidents de groupe, députés et non inscrits,

Ne tardez pas pour agir,

Vous devez exiger une relecture de cette loi qui a été votée suivant une recommandation de la commission européenne préconisant le déploiement de "compteurs intelligents" et qui le définit : Un «système intelligent de mesure» est un système électronique qui peut mesurer la consommation d'énergie en apportant plus d'informations qu'un compteur classique et qui peut transmettre et recevoir des données en utilisant une forme de communication électronique — définition de l'article 2, point 28, de la directive relative à l'efficacité énergétique (2012/27/UE), JO L 315, 14.11.2012, p. 1.

<http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2014/FR/1-2014-356-FR-F1-1.Pdf> , où il n'est nullement question de dénaturer la qualité de la livraison de l'énergie électrique 50 Hz par ajout d'un CPL radiatif en KHz .

Ne tardez pas pour agir, parce que, avec une estimation de pose entre 20 000 et 22 000 compteurs/jour, ce sont déjà plus de 7 millions de compteurs déjà posés.

<http://www.lefigaro.fr/conso/2017/04/19/20010-20170419ARTFIG00019-pres-de-19000-compteurs-linky-installes-chaque-jour-en-france.php>

Ne tardez pas pour agir, parce que demain ce sera 35 millions d'habitations saines qui vont devenir nocives et radiatives.

Ne tardez pas pour agir, parce que les normes concernant les niveaux et fréquences ont été définies à partir d'ondes sinusoïdales pures, appliquées en permanence en régime établi. Le CPL Linky génère des trains d'ondes pulsées aléatoires et dont les fréquences varient sans cesse. Il nous est dit sans cesse que les niveaux émis par le CPL Linky sont dans les " normes " (CEM) mais il est malhonnête de faire une comparaison avec une télévision, une perceuse électrique sans fil ou un chargeur de PC sachant que la nuisance vient et provient des harmoniques du CPL dont il est probable que des pics non décelables peuvent atteindre le GHz provoquant des troubles insupportables pour les électrosensibles : http://videos2.nextup.org/ENEDIS_Linky_Dirty_Electricity.html et les témoignages prouvent que même bien en dessous de ces normes, le rayonnement du compteur Linky n'est pas supporté par tous. Des personnes qui, jusqu'avant les poses des compteurs Linky chez eux ou chez leurs voisins allaient bien, se plaignent tout à coup de symptômes tels que : migraines, vertiges, acouphènes, troubles cardiaques, insomnies, oppression respiratoire. D'autres sont obligées de quitter leur logement. Certaines deviennent EHS (électro-hypersensibles). Aucun EHS ne supporte le CPL du Linky : <https://docs.google.com/document/d/1uum9od-sraVqaKxnEZwn98rtbX5pCzMuAOSTICud5jg/edit>

Ne tardez pas pour agir, parce qu'il n'est pas trop tard pour qu'Enédis apporte une modification à son compteur Linky.

Nous comptons et nous espérons que les Elus de la France ne resteront pas indifférents !

Je vous prie de croire, Messieurs et Mesdames les Présidents de groupe, députés et non inscrits, en l'expression de ma parfaite considération.

René S.